**Compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2022**

**Présents :** Mmes Sophie DENIMAL ; Fleur MANZONI ; Estelle VERDOT ; Virginie SIMONIN ; Mélanie GRUET ; Nathalie DEFRASNE ; MM Joël BOURRAT ; Valentin BUGNET ; Jean-Pierre. GUEY ; Martial HIRTZEL ; Jean-Marie ISABEY ; Gino MICHEL

**Excusés :**

Orianne POMMEY > a rejoint la séance à 22h00

F. POUPENEY > procuration à E. VERDOT ;

J. PERROT MINOT > procuration à M. HIRTZEL ;

A. MARTIN > procuration à J. BOURRAT ;

V. DUEDE FERNANDEZ > procuration à F. MANZONI ;

Ch. AURIOL > procuration à V. BUGNET ;

V. BOUVRESSE.

**Secrétaire de séance :** Estelle VERDOT

La séance est ouverte à 20h30 en séance ordinaire

**Ordre du jour :**

* Approbation du compte rendu du 06 mai 2022
* Actualisation de la convention urbanisme et délégation *(délibération n°1)*
* Nouvelles modalités de publicité des actes *(délibération n°2)*
* Convention ENEDIS pour modifications de réseaux moyenne tension *(délibération n°3)*
* Tarification du périscolaire 2023 *(délibération n°4)*
* Coupes de bois automne 2022 en parcelles 11 et 14 *(délibération n°5)*
* Désignation d’un agent coordonnateur pour le recensement 2023 *(délibération n°6)*
* Régularisation de l’adressage postal *(Délibération n°7)*
* Point sur tombes abandonnées
* Réfection du mur du parc Saint Léger
* Point sur les dossiers d’urbanisme
* Retour sur le sondage Bouclans Infos
* Point sur le projet périscolaire
* Actualité CCPHD
* Informations diverses

\*\*\*\*\*

**Aucune observation n’étant formulée, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 06 mai 2022 à l’unanimité des présents et représentés, par 17 voix.**

**1/ Actualisation de la convention urbanisme et délégation *(délibération n°1)***

En juillet 2015, la CCPHD s’est dotée d’un service d’urbanisme pour répondre à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l’Etat dans le cadre de l’instruction des autorisations d’urbanisme.

Ce service fait l’objet d’une convention entre la CCPHD et les communes.

Suite aux évolutions réglementaires survenues depuis, il y a lieu d’actualiser cette convention.

Dans le prolongement de cette actualisation, il est possible de déléguer au service instructeur la signature des courriers de demandes de pièces complémentaires ou de prolongation des délais d’instruction.

Le projet de convention et les projets d’arrêtés pour délégation de signature ont été adressés aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires.

Il est proposé au conseil municipal de valider la convention actualisée et de donner délégation pour la signature des courriers tel que présenté.

***Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé,***

***Valide la signature de la convention actualisée avec la CCPHD concernant l’instruction des dossiers d’urbanisme***

***Valide la délégation accordée au service instructeur pour la signature des courriers de demandes de pièces complémentaires ou de prolongation des délais d’instruction.***

***Voix pour : 17 voix contre : 0 abstentions : 0***

**2/ Nouvelles modalités de publicité des actes *(délibération n°2)***

A compter du 1er juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir entre l’affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération au 1er juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés par voie électronique.

Ce choix, qui peut être effectué avant le 1er juillet 2022, pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération.

Compte tenu de la nécessaire refonte du site internet de la commune, engagé par ailleurs, il est proposé au conseil municipal de maintenir les modalités actuelles de publication des actes jusqu’à mise à disposition du nouveau site municipal.

***Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé,***

***Considérant l’obsolescence du site internet de la commune,***

***Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d’une part, de faciliter l’accès à l’information de tous les administrés et d’autre part, de permettre l’intégration de l’accès dématérialisé à ces actes dans le futur site internet municipal,***

***Valide le maintien de la publicité des actes tel que pratiqué actuellement, par publication papier dans un registre détenu au secrétariat de mairie et mis à disposition de la population qui souhaite le consulter.***

***Voix pour : 17 voix contre : 0 abstentions : 0***

**3/ Convention ENEDIS pour modifications de réseaux moyenne tension *(délibération n°3)***

ENEDIS doit effectuer des travaux afin d’enfouir une partie de la ligne moyenne tension aérienne de la commune.

Deux supports d’arrêt moyenne tension seront posés sur la parcelle AE 51 (stade), d’où partiront les réseaux souterrains.

Ceux-ci chemineront sur le domaine public jusqu’au poteau situé au delà de la propriété du GAEC de la Génoise (S. GRUET). Les travaux auront lieu cet été.

Cet enfouissement permettra par ailleurs de régulariser la situation de 13 habitations situées sur la ligne et qui pour diverses raisons ne sont plus aux normes en vigueur.

Afin de permettre les opérations de maintenance ultérieures, il est nécessaire de signer avec ENEDIS des conventions de servitude.

Les conventions ont été adressées aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires.

***Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé, le conseil municipal valide la signature des deux conventions de servitude avec ENEDIS***

***Le Conseil Municipal donne mandat au maire pour procéder aux formalités nécessaires à la réalisation de ces travaux.***

 ***Voix pour : 17 voix contre : 0 abstentions : 0***

**4/ Tarification du périscolaire 2023 (délibération n°4)**

La Commission École – Périscolaire s’est réunie pour étudier les conditions de tarification du périscolaire pour la prochaine rentrée 2022 – 2023

Les éléments de contexte à prendre en compte :

1/ Nos tarifs n’ont pas été revus depuis 2019

2/ Un fort décrochement avec les tarifications des communes voisines

3/ Une évolution des coûts amplifiée par les phénomènes généraux constatés d’inflation et de pénurie (ex : +15% en moyenne pour les cantines scolaires)

4/ La mise à disposition en 2023 de locaux neufs (charge annuelle supplémentaire de 20000€ pour la commune)

Les propositions de la Commission École / Périscolaire :

1/ Une révision nécessaire de nos tarifs

2/ Un retour progressif vers les pratiques constatées chez nos voisins

3/ Une prise en compte du contexte inflationniste dont l’impact doit être partagé

Les tarifs proposés par la Commission sont les suivants :



Il est précisé que le tarif pour 2 heures consécutives le soir est minoré car une partie significative des parents vient chercher l’enfant avant 18h30.

Il est précisé que la participation de la commune est de l’ordre de 75000€ annuels.

Le débat est ouvert.

Certains conseillers suggèrent que soit étudié pour cette tranche horaire du soir un tarif à la ½ heure comme cela se fait dans certaines communes.

Il est convenu que cette solution sera étudiée en même temps que l’opportunité de revoir les tranches de quotients familiaux, dès lors que des données seront communiquées par la CAF. Les échéances étant serrées, il ne sera pas possible de procéder à cet ajustement pour la rentrée prochaine.

***Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé et en avoir débattu, valide la grille tarifaire proposée par la Commission École - Périscolaire à partir de la prochaine rentrée (2022 / 2023) telle que présentée :***

***Voix pour : 16 voix contre : 0 abstentions : 1***

**5/ Coupes de bois automne 2022 en parcelles 11 et 14 (délibération n°5)**

Les coupes de bois à prévoir cet automne :

Vente aux adjudications générales des feuillus : Parcelle 11 (volume déterminé le moment venu en fonction des bois secs à couper par ailleurs)

Produit des coupes destinées à l’affouage, mis à disposition sur pied : Parcelles 11 et 14

***Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé, valide la dévolution et la destination des coupes de bois et produits de coupes telles que proposées :***

***Vente aux adjudications générales des feuillus : Parcelle 11***

***Produit des coupes destinées à l’affouage, mis à disposition sur pied : Parcelles 11 et 14***

***Le conseil municipal donne mandat au maire pour signer tout document afférent à cette décision***

***Voix pour : 17 voix contre : 0 abstentions : 0***

**6/ Désignation d’un agent coordonnateur pour le recensement 2023 *(délibération n°6)***

Du 19 janvier au 18 février 2023, se déroulera le recensement INSEE de la population à Bouclans.

Le recensement permet de définir la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent de nombreux éléments (politiques publiques nationales et au niveau local, prévision des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.).

Afin de mener à bien ce recensement, plusieurs étapes sont prévues, dont la première est la nomination d’un coordonnateur communal.

Le coordonnateur peut être le maire ou tout autre élu local. Le coordonnateur communal est l’interlocuteur de l’INSEE pendant la campagne annuelle de recensement.

Il veille au respect de la confidentialité des données récoltées et est tenu au secret professionnel. Il est chargé d’assurer un soutien logistique aux personnels chargés du recensement ; il organise la campagne locale de communication, la formation des agents recenseurs avec l’appui de l’INSEE, les encadre et suit leur travail.

Il est proposé de confier la mission de coordonnateur communal à la 1ère adjointe.

***Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé, valide le fait de nommer Madame Fleur MANZONI, 1ère adjointe, aux fonctions de coordonnateur communal afin de conduire les opérations nécessaires pour le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.***

***Voix pour : 17 voix contre : 0 abstentions : 0***

**7/ Régularisation de l’adressage postal *(délibération n°7)***

Afin de permettre l’identification de nouvelles habitations et l’installation éventuelle de réseaux de télécommunication, les opérateurs ont besoin de disposer du plan d’adressage officiel de la Poste.

Les adresses nouvellement créées concernent le bâtiment situé au 1 rue de l'école à BOUCLANS :

* Appartement 1 : FRANQUET Anne -Marie
* Appartement 2 : LEMAIRE Martine
* Appartement 3 : Famille RENAUD
* Appartement 4 : GOUDRON Nathalie

Après validation par le conseil municipal ces adresses seront transmises aux services postaux.

Certains conseillers soulignent que malgré l’adressage postal dûment effectué, les opérateurs indiquent toujours une impossibilité de raccorder les habitations.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l’exposé, valide le plan d’adressage tel que présenté :**

**Bâtiment situé au 1 rue de l'école à BOUCLANS :**

**Appartement 1 : FRANQUET Anne -Marie**

**Appartement 2 : LEMAIRE Martine**

**Appartement 3 : Famille RENAUD**

**Appartement 4 : GOUDRON Nathalie**

***Voix pour : 17 voix contre : 0 abstentions : 0***

**8/ Point sur les tombes abandonnées**

Certaines tombes du cimetière de Bouclans sont à l’état d’abandon.

Il semblerait que la dernière opération visant à relever des tombes abandonnées remonte à l’année 2011 (derniers courriers archivés)

Un inventaire avait été débuté lors du mandat précédent, et des panonceaux apposés devant certaines tombes. Mais apparemment, aucune procédure de recherche ou de contact des familles n’a été retrouvée dans les archives (courriers).

La procédure étant particulièrement longue (3 ans) il serait souhaitable d’actualiser le recensement, et d’engager les démarches afin de disposer d’une situation clarifiée avant la fin du mandat.

Le détail de la procédure a été adressé pour information aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires.

**9/ Réfection du mur du parc Saint Léger**

Le budget d’investissement prévisionnel 2022 prévoit la remise en état du mur patrimonial du parc Saint Léger. Un cahier des charges a été formalisé.

Un premier devis avait été établi par l’association Patrimoine Insertion 25 pour un montant de 15992€ TTC. L’intervention ne pourra être programmée avant le début d’année 2023.

Un second devis a été établi par CDEI 25 (chantiers d’insertion) pour un montant de 16834 € TTC. Le devis a été transmis aux conseillers avec les documents préparatoires. L’intervention pourra être programmée à l’automne 2022.

Compte tenu de la nécessité de procéder aux réparations dans les meilleurs délais, et malgré l’écart de coût (+ 842€), le Bureau a décidé de solliciter CDEI 25 et d’en informer le conseil municipal.

**10/** **Point sur les dossiers d’urbanisme**

Dossiers déposés du 01/01/2022 à ce jour :

Déclarations préalables :

07/04/2022 : Mme CHAPUIS Nathalie > remplacement d’un grillage par une clôture aluminium.

11/03/2022 : GAEC KOLLY/RENAUD > panneaux photovoltaïques en toiture => notifié

16/04/2022 : Mr LEU Sébastien > panneaux photovoltaïques en toiture => notifié

05/05/2022 : Mr BRUNNER Laurent > façade, fermeture auvent et piscine => notifié

20/05/2022 : Mr PEQUIGNOT Jean Louis > abri de jardin => pas de déclaration nécessaire

13 /05/2022 : Mr MANZONI Frédéric > panneaux photovoltaïques => en cours d’instruction

31/05/2022 : Mr FRANZIN Alain > construction d’un appentis => en cours d’instruction

Permis de construire :

18/03/2022 : Mme Elise BARCON > construction maison individuelle => notifié

06/05/2022 : Mr RENAUD Thibaut > construction maison individuelle => en cours d’instruction

24/05/2022 : SCI 3LRH > rénovation d’une ferme en plusieurs logements => en cours d’instruction

**11/ Retour sur le sondage Bouclans Infos**

**L**e sondage avait pour but de savoir si le Bouclans info répondait aux attentes des habitants, il portait sur les rubriques lues, la périodicité, le mode de distribution et laissait la possibilité de s’exprimer au sujet du Bouclans info.

26 réponses :

* Edito du maire lu à 84 %
* Retour sur le CM et les diverses rubriques lus à 92 %
* 84% trouvent la périodicité convenable (1 /mois)
* 80% préfèrent maintenir une version papier plutôt qu’une version numérique

Quelques idées de nouvelles rubriques nous sont parvenues et vont être étudiées par l’équipe :

Ecole / association ; Recyclage ; Etat civil (naissance, décès)

Histoire / patrimoine ; Petites annonces / covoiturage ; Ecocitoyenneté

Animation villages voisins ; urbanisme ; Compte-rendu des commissions

Communauté de communes ; Geste de prévention (pompier) ; Recettes locales

Budget / gestion de la commune ; Jeux adultes / enfants ; Info gendarmerie

Plusieurs personnes ont annoté leur satisfaction à recevoir le bulletin d’info communal.

D’autres sujets ont été évoqués, ils ne sont pas en lien avec le Bouclans Infos mais ils méritent d’être étudiés par l’équipe municipale et/ou les commissions :

« Pourquoi ne faites-vous pas l’éclairage public comme à Nancray et Naisey-les-Granges ? On parle de l’environnement, un effort de tous est à faire. »

« Nous sommes contre les éoliennes, il faut protéger les oiseaux, milans et même les cigognes »

Suggestions : un petit marché le dimanche matin avec quelques producteurs locaux ?

Un camion de sandwich ou autres, un jour par semaine sur la commune.

J’aimerais retrouver une ambiance accueillante à Bouclans comme celle que l’on a lorsque l’on traverse St-Juan ou Nancray (ateliers enfants, ado ou adultes pour agrémenter le village)

Décos de noël (la guirlande lumineuse sortie du village direction Baume-Les-Dames)

Propositions sur la commune de faire des ateliers nature (fabrication maisons oiseaux ou autre/ chassons le gaspillage / fabrication de produits ménager, bien être…)

Créer un collectif pour acheter du fioul moins cher, solliciter un organisme de mutuel pour faire baisser les prix pour les seniors et les autres…

**Arrivée d ‘Orianne POMMEY**

**12/ Point sur le projet périscolaire**

Notre interlocuteur de maîtrise d’œuvre change, départ de Mr TAILLER et reprise du dossier par Mr VUILLAUME, associé du cabinet.

A cette occasion, plusieurs difficultés ou négligences mineures ont été relevées par Mr VUILLAUME :

Niveau du réseau des eaux usées trop bas de 3 cm (problème résolu depuis)

Isolants mal posés (corrigé depuis)

Non-respect des plans concernant la structure du préau (modification prise en compte par l’entreprise)

Conduite de travaux insuffisante (chaufferie avant amiante, planning non respecté)

Raccordement eau non réparé (problème résolu depuis)

Compteur électrique non posé (en cours de résolution)

Le planning devra donc être ajusté.

Prochaines étapes : réalisation du puits perdu pour les EP ; couverture et bardage

**Actualité CCPHD :**

Remise en cause du projet de PLUi par les Personnes publiques associées (avis défavorable ou réserves). Les points reprochés :

Estimation démographique et économique trop optimiste

Non prise en compte des projets des territoires voisins (agglo Besançon et Haut Doubs)

Consommation d’espace hors zones urbanisées trop importantes (objectif de – 50% non atteint au global, habitation et zones économiques)

Non-respect de la structuration urbaine (trop de constructions autorisées dans les petites communes)

Quelques problèmes de zonage mineurs

En l’état actuel des choses, les services de l’Etat refusent que le PLUi soit arrêté avant l’enquête publique. La CCPHD doit faire une proposition de révision du projet à 3 mois, puis à 6 mois à la DDT.

Une organisation de la reprise des travaux est en cours (Président et VP). Les travaux doivent donc reprendre avec les communes et les délais sont repoussés de plusieurs mois.

**8/ Informations diverses :**

* **Point d’information « école des filles » :**

La commune ayant été sollicité récemment à deux reprises, les différentes hypothèses qui se présentent pour ne pas laisser ce bâtiment à l’abandon ont été recherchées pour éclairer le conseil municipal.

*Hypothèse vente :* Un second acheteur potentiel s’est présenté et après évaluation des travaux souhaite remettre une proposition d’achat (qui se situerait entre 60 et 70 K€).

Afin d’avoir une base d’information, le service des Domaines (DGFIP) a été sollicité pour procéder à l’évaluation de la valeur du bien. Le rapport devrait être transmis à la commune d’ici une à deux semaines.

*Hypothèse création de logements* : renseignements pris, le prix de revient probable des travaux se situerait à environ 2000€/m2 (estimation confirmée par le service des Domaines). Le Bâtiment s’établit sur 2 niveaux de 100m2 chacun + combles aménageables de 80m2 (à 1,80m de hauteur sous plafond minimum)

En cas de réalisation de logements conventionnés, le Département accorde une subvention de 30% du coût des travaux HT. Le niveau maximum de subventions que l’on puisse espérer est de 70% (source Département, non garanti). Dans cette hypothèse, les loyers sont plafonnés (maxi de l’ordre de 400€/mois). Possibilité de 4 logements sur 2 niveaux, voire un 5e dans les combles.

*Hypothèse bail à réhabilitation :* Un bailleur social (obligatoirement public) assume les travaux et encaisse les loyers durant 12 ans. A terme, le bâtiment reste la propriété de la commune qui redevient gestionnaire. Risque : aucun organisme public ne voudra s’engager compte tenu de l’ampleur des travaux (avis service des Domaines).

La réflexion est ouverte, sujet à suivre ...

* **Tenue des scrutins pour les élections législatives :**

Les tableaux de permanence ont été communiqués. Le Maire remercie les bénévoles non élus qui ont accepté d’aider à la tenue des scrutins.

* **Suivi de l’activité de l’agence postale et de France Service**

Les tableaux d’activité sont présentés. L’activité poursuit sa progression avec en moyenne 19 à 20 clients/jour à la poste et une douzaine de partenaires sollicités chaque mois pour France Service. En sondage est en cours sur Politéia concernant une évolution des horaires, avec une ouverture à 8h30 le matin et une fermeture à 17h30 les mercredi et vendredi soir. Le sondage se poursuit encore deux semaines. Selon le résultat, les horaires seront modifiés à la rentrée.

* **Commission Vie associative et cadre de vie**

1/ La commission Vie associative s’est tenue le 31 mai dernier

Forte participation (une vingtaine de personnes pour environ une douzaine d’associations)

Ont été évoqué :

* Les difficultés de 2021 (COVID)
* Les projets et programmes 2022
* Les attentes vis à vis de la commune (accès partagé à un planning des événements)
* Les possibilités de communication offertes par la commune
* Un débat sur la simultanéité des événements durant la période estivale

L’ensemble des participants a dit avoir apprécié cet échange

2/ La fête intercommunale du Plateau se tiendra le 9 juillet 2022 à Bouclans

* **Entrevue avec les représentants du Comité des Fêtes**

Le Maire et certains élus ont rencontré une délégation du Bureau du comité des fêtes, dont le Président, pour aborder deux sujets :

Participation à l’organisation du Bouclethon :

De tels événements sont traditionnellement portés par des associations. L’organisation du Bouclethon est un investissement lourd en temps et il a été proposé au comité des fêtes de coorganiser l’événement avec la commune. Le sujet sera soumis au Bureau du comité qui nous fera un retour sur cette question.

Projet de demande de licence IV :

Le comité des fêtes a été informé des derniers aléas sur cette question. La possibilité existe de demander une nouvelle licence IV de façon à pouvoir la céder si un exploitant souhaite s’installer dans la commune. Il a été proposé au comité des fêtes de se porter demandeur de cette licence. Le sujet sera soumis au Bureau du comité qui nous fera un retour sur cette question. En cas d’accord, une convention garantira la cession à un exploitant éventuel. En cas de refus, la commune se portera directement demandeuse d’une nouvelle licence.

* **Conseil municipal des enfants**

Point sur la dernière réunion du conseil municipal des enfants

Des axes de réflexion, des projets, ont émergé lors du dernier conseil des enfants à propos de randonnée, d’un jardin potager ou du nettoyage du village, pour lequel les enfants élus vont motiver leurs camarades afin de s’associer à l’opération villageoise prévue le 18 juin prochain.

Un concours sera organisé (le concours Mégamots) . La remise des prix se fera à Bouclans le 28 juin prochain, suivie du spectacle de fin d’année.

Il est proposé que les enfants de Bouclans aillent chercher à pied les enfants de Glamondans, après un test de faisabilité.

A la rentrée les enfants seront initiés à la permaculture et prévoient de faire un potager.

* **Les travaux de réhabilitation de la source du Gour s :**

Ils se dérouleront les 10 et 11 juin 2022 : nettoyage de l’entrée de la cavité et profilage du fonds de façon à éviter la descente de sédiments dans le conduit. Dépose des sédiments extraits plus loins dans le lit du ruisseau.

* **Nuisance du bruit lors de la location de l’Espace Culturel**

La location régulière de la salle de l’Espace Culturel pour des fêtes ou mariages engendre pour les riverains certaines nuisances sonores relatives à la puissance des amplis de musique.

La pose d’un sonomètre avec affichage et alerte est d’ores et déjà à l’étude.

Deux hypothèses de travail en cas de dépassement du niveau autorisé (maxi 95 db) :

* Coupure momentanée puis durable de l’alimentation électrique
* Enregistrement des dépassements et rétention d’une partie de la caution en cas d’abus

Si une possibilité d’enregistrement permet le constat objectif et incontestable d’un niveau sonore abusif durable (conditions à définir), une réflexion sera menée pour faire évoluer le règlement de location afin d’encourager à limiter ces nuisances (impact sur le remboursement de la caution par exemple).

* Dates des prochaines réunions de conseil municipal :
	+ Le vendredi 8 juillet 2022 à 19h00 à Vauchamps
	+ Le vendredi 9 septembre 2022 à 20h30 à Bouclans
	+ Le vendredi 14 octobre 2022 à 20h30 à Bouclans
	+ Le vendredi 18 novembre 2022 à 20h30 à Bouclans
	+ Le vendredi 16 décembre 2022 à 20h30 à Bouclans

La séance est levée à 22h30